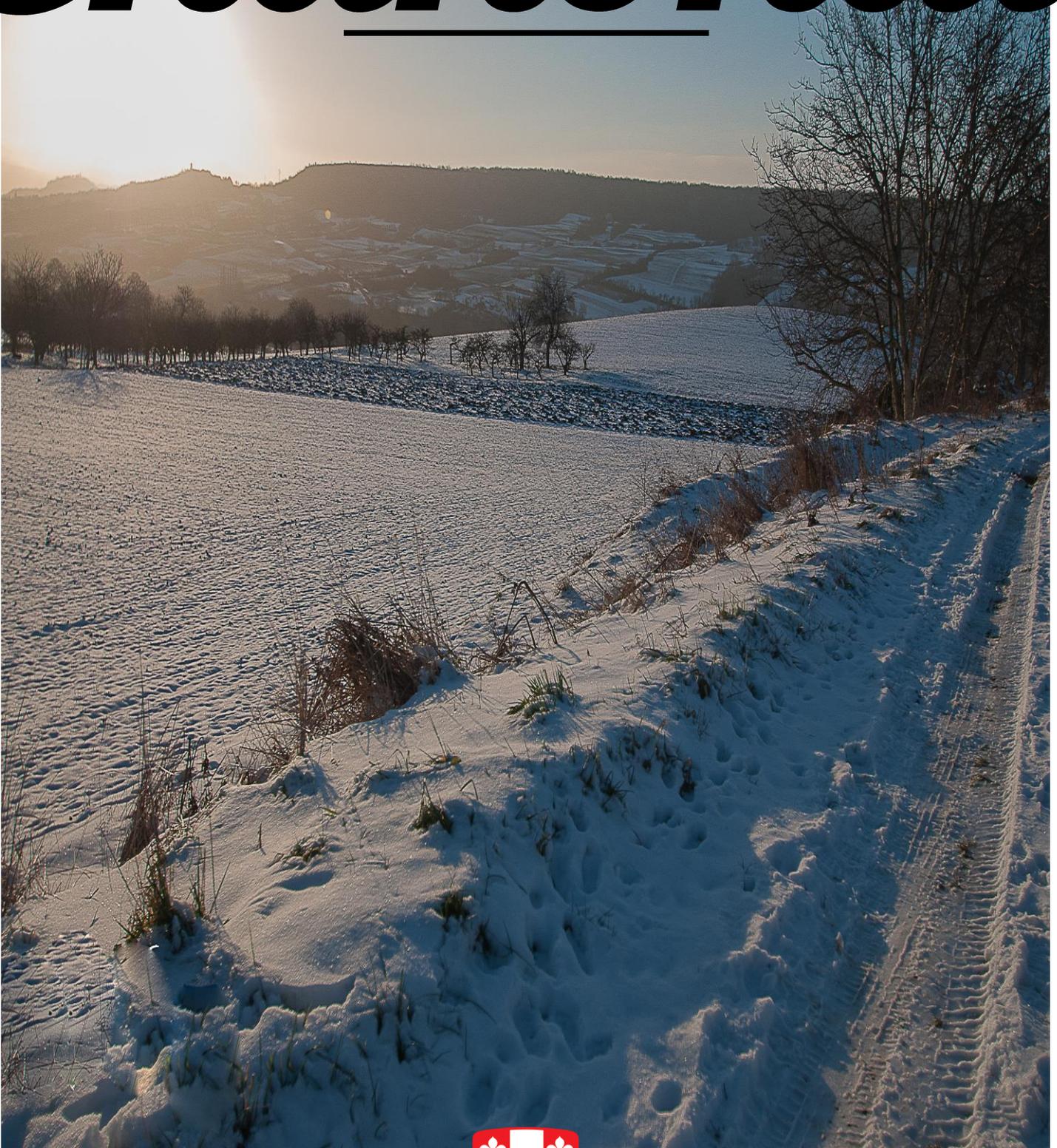


# *Les nouvelles de* **Chanonat**

**MARS**  
**2015**



# Qui sommes-nous ?

## Le maire



**M. SERGE CHARLEMAGNE**  
MAIRE

## Les adjoints



**MME ANTOINETTE MERCIER**  
RESPONSABLE DES ECOLES,  
PETITE ENFANCE ET JEUNESSE



**M. DANIEL THOMAS**  
RESPONSABLE DES FINANCES  
ET DU BUDGET



**MME MARIE-ODILE SALLE**  
RESPONSABLE PATRIMOINE,  
VIE CULTURELLE ET  
ASSOCIATIVE



**M. SERGE PROUST**  
RESPONSABLE DES TRAVAUX,  
CADRE DE VIE ET URBANISME



**MME HÉLÈNE DELAIGUE**  
CONSEILLER DÉLÉGUÉ POUR  
LES AFFAIRES SOCIALES ET AU CCAS  
(CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)

## La conseillère déléguée

# Sommaire

**L'Organigramme :** Qui sommes-nous ?

### La Vie Municipale :

- Le mot du maire
- Appel à voter
- L'agenda de l'équipe municipale
- Le Conseil Municipal des Enfants
- Les archives Municipales
- Les services Municipaux

### La Vie Locale :

- Les associations
- Le Comité des Fêtes
- Les écoles
- Les sapeurs-pompiers
- Le repas des aînés

### Les aménagements

### L'environnement

### Vivre ensemble

### Le Dossier Historique

### L'Hommage

### Etat Civil

### Infos pratiques

Directeur de Publication : Serge CHARLEMAGNE

Rédacteur en Chef : Marie-Odile SALLE

Mise en page : Arthur CHAUMUZEAU

Graphisme : CYM'R

Impression : GROUPE DROUIN IMPRIMEURS

# Les conseillers municipaux



MME SANDRINE ARNAUD



M. XAVIER BERNARD



M. YVES BERTHON



M. ROLAND BONJEAN



MME SOPHIE BOUVIER



M. JULIEN BRUNHES



M. EMMANUEL BUC



M. PIERRE FARGES



MME NADÈGE FOURNIER



MME DELPHINE GIRAULT



MME ANNE-MARIE GOURDON



MME SÉVERINE RENAULT



M. BRUNO RIBIÈRE

# L'AGENDA DE L'EQUIPE MUNICIPALE

**D**epuis le début de l'année, le maire, les adjoints et les conseillers ont participé :

- à la présentation des contrats « Auvergne + (Le Grand Clermont), le 7 janvier
- à la présentation des vœux sur la commune de La Roche-Blanche, le 8 janvier
- à une rencontre avec le Président de la pêche, Henri Laveran, le 7 janvier
- à une réunion avec les habitants du quartier des caves à Jussat, le 7 janvier
- à la présentation des vœux sur la commune du Crest, le 8 janvier
- à la présentation des vœux par le préfet de région, le 12 janvier
- à une réunion avec la responsable d'EDF Collectivités, le 14 janvier
- à la réunion de bureau du Grand Clermont, le 15 janvier
- à la réunion du Conseil municipal des enfants, le 17 janvier
- au Conseil communautaire de la communauté de communes « Les Cheires », le 19 janvier
- au bureau de la communauté de communes « Les Cheires », le 20 janvier
- à une réunion générale des associations, le 22 janvier
- au bureau de la communauté de communes « Les Cheires », le 2 février
- au bureau syndical du Grand Clermont, le 5 février
- à une entrevue avec le directeur régional des Finances Publiques, le 6 février
- au conseil communautaire « Les Cheires », le 6 février
- à une réunion en mairie de Chanonat avec les représentants de la commune de Romagnat et du département du Puy-de-Dôme, le 11 février

## **Le maire a reçu... :**

- tous les agents municipaux, individuellement, en entretien
- M. Roussel, directeur général d'Auvergne Habitat, le 22 janvier
- Mme Cros, architecte des bâtiments de France, le 5 février

## **... présidé :**

- la commission communale des impôts locaux, le 8 janvier
- la réunion de sélection du cabinet de consultants chargé d'une étude « déplacement » sur le « Grand Clermont », le 4 février
- le conseil municipal, le 5 février

## **...et représenté :**

- le Grand Clermont à l'inauguration de Panorabois à la Grande Halle, le 23 janvier



## LE MOT DU MAIRE

---

L'année 2015 a débuté avec les attaques contre notre République, contre la démocratie et contre la liberté : liberté de la presse, liberté de pensée, liberté tout court.

Il ne s'agit pas seulement des frères Kouachi et de Coulibaly. Marion Maréchal-Le Pen a menacé les journalistes : « Vous verrez quand nous aurons le pouvoir ! » Ne prenons pas ce risque, nous le paierions au prix fort. L'année 2015 est une année d'élections : départementales, puis régionales. A chacun d'entre nous d'en faire une victoire de la démocratie.

Je m'adresse aux électeurs qui seraient tentés par le vote en faveur de l'extrême droite populiste ou qui, déjà, ont apporté leurs voix au parti des Le Pen. Voter pour ce parti, c'est choisir la division, c'est choisir le rejet de l'autre, c'est choisir de favoriser un parti qui a montré que, dans ses rangs, se côtoient les tenants d'une idéologie classique d'extrême droite que Marine Le Pen entend bien masquer derrière un discours rassurant. Ne vous y laissez pas prendre ! Chaque voix pour ce parti est un risque pour notre pays, notre région, notre département.

Pour l'équipe municipale, l'année 2015 est une année de transition consacrée à l'élaboration des futurs projets structurants : cantine scolaire et projet d'agrandissement de l'école primaire, aménagement des bourgs et poursuite des améliorations de voirie.

Des réalisations de voirie sont également prévues dans chacun des villages. Des aménagements et des travaux sont programmés sur les différents chemins de la commune. 2015 ne sera pas seulement une année de réflexion !

L'équipe municipale a à cœur de travailler à l'amélioration du quotidien des habitants de la commune. C'est aussi le credo des agents municipaux. Mais chacun doit se comporter en citoyen responsable : on ne peut pas à la fois demander des services supplémentaires et se féliciter du montant raisonnable de l'imposition locale.

Ainsi, chacun, s'il en a la capacité, doit pouvoir « balayer » devant sa porte (au propre comme au figuré !) et déneiger sa portion de trottoir, la désherber (manuellement bien sûr !) au lieu de passer du temps à réclamer à la mairie une intervention future. Que dire des déjections canines qui polluent notre quotidien, malgré les installations testées dans le village de Chanonat et ignorées de certains propriétaires de chiens.

Le budget 2015 est en préparation : nous ferons avec nos moyens et sans augmentation des taux d'imposition fixés par la municipalité pour les taxes foncières et la taxe d'habitation, comme cela a été le cas en 2014 (la taxe d'enlèvement des ordures ménagères n'est pas du ressort de la commune). Les dépenses nouvelles et les baisses des dotations de l'Etat seront compensées par des économies : baisse du coût de différents contrats et recherche de la performance.

Que 2015 soit une année sereine dans notre belle commune !

Le maire  
**Serge Charlemagne**  
Vice-Président du Grand Clermont



## APPEL A VOTER

---

**V**os élus, maire, adjoints et l'ensemble des conseillers municipaux issus des deux listes qui ont recueilli vos suffrages, font confiance aux électeurs et aux électrices.

En 2015, deux consultations électorales importantes vont se dérouler. La première, les élections départementales, les dimanches 22 et 29 mars et la seconde, les régionales, en fin d'année.

Riches d'une diversité de sensibilités politiques et conformément à leurs engagements de campagne, les élus ne donnent pas de consignes de vote lors de ces scrutins et laissent à chacun et chacune la totale liberté de choisir les candidats ou listes de leur choix, sous réserve que ce choix soit compatible avec les valeurs humanistes qui sont les leurs.

En revanche, les élus appellent l'ensemble des électeurs et électrices à exercer leur devoir de citoyen en participant massivement à ces 2 scrutins à venir.

**La Municipalité**

# LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS



L'élection du conseil municipal des enfants (CME) a eu lieu pour la 3ème année consécutive à l'école de Chanonat en cette fin d'année 2014.

**S**ixante cinq élèves des classes de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 ont pris part à cette élection organisée conjointement avec les instituteurs de l'école primaire de Chanonat, et avec le soutien de l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ).

Le vote a eu lieu dans l'enceinte du Mille Club, où les enfants ont bénéficié de conditions identiques à celles des adultes notamment grâce à la mise à disposition d'urnes et d'isoloirs par la mairie de Chanonat.

**A** l'issue des deux tours, 3 élèves de CM2, 2 élèves de CM1, 2 élèves de CE2 et 2 élèves de CE1 - les élèves de CP n'étaient pas candidats du fait de leur trop jeune âge - ont été élus après une campagne d'affiches colorée et pleine de promesses ...

Jeanne Besse (CE2), Antonin Buc (CM2), Gaspard Chaumuzeau (CE1), Mathilde Chaumuzeau (CM2), Gabriel Flagel (CM2), Louis Jussière(CE2), Elona Martins (CE1), Marceau Morel (CM1) et Annaelle Vigier (CM1) représenteront donc pendant deux ans les enfants au CME de Chanonat, qui se réunira 2 à 3 fois par mois pour mettre en place des projets concrets et apporter leur vision joyeuse et candide.



les opérations électorales...





## LES ARCHIVES MUNICIPALES

L'archivage consiste à trier, analyser, traiter et classer l'ensemble des documents qui composent ce qu'on appelle un fonds d'archive.

Les archives de la commune de Chanonat sont composées de milliers d'éléments (listes de recensement, marchés de travaux...) du début du XIXème siècle jusqu'aux premières années du IIIème millénaire. On plonge véritablement dans la mémoire de la commune. De l'urbanisme à la voirie en passant par les finances et l'état civil, il s'agit pouvoir faire la lumière sur tout ce qu'il y a à conserver, et procéder aussi à l'élimination de nombreuses pièces devenues inutiles et sans valeur historique au fil du temps. Il faut donc parcourir l'intégralité des archives conservées à la mairie sans distinction pour arriver à un classement complet.

La mission est menée depuis fin novembre et durera jusqu'à la fin mars 2015. Elle concerne 73 mètres d'archives. C'est le premier archivage à la mairie de Chanonat. A la fin, elles seront toutes conditionnées, cotées et un répertoire sera mis à disposition du personnel, des élus et des habitants à la mairie.

# LES SERVICES MUNICIPAUX



**E**n janvier, neige et verglas ont recouvert notre commune accompagnés de températures relativement basses. Afin de sécuriser la circulation des véhicules mais aussi des piétons, les services techniques de la commune assurent avec efficacité le déneigement et le salage de nos trois villages.

François Dambrun et Philippe Raynaud se partagent les astreintes de déneigement mécanique avec le tracteur équipé d'une lame chasse-neige et d'une saleuse.

Le déneigement débute le matin vers 4 h par le village de Varennes, le quartier de Molède puis le parking RN 2089 (arrêt de bus scolaire), suivi du village de Jussat, du bourg de Chanonat et enfin le domaine de Chagourdat, soit un total de 20 km de rues à déneiger.

Il est à remarquer que les services techniques de la commune n'ont ni consignes, ni accréditements pour dégager les routes départementales entre nos trois villages. Cette mission relève des services du département.

Afin de sécuriser le cheminement des enfants, des parents et du personnel de l'école, François Dorkeld et Mathieu Philippon assurent le déneigement de la cour de l'école et de ses abords, activité qui se prolonge par le déneigement et salage des différents lieux publics et salles communales.



# LES ASSOCIATIONS

## LES AMIS DE L'AUZON

**L**e Club Les Amis de l'Auzon a tenu son assemblée générale le 30 janvier 2015 à la Maison des Associations. L'ordre du jour comportait :

- Le compte rendu moral et financier de l'année 2014.
- Les prévisions 2015
- La distribution des cartes (au prix de 20 euros).

Le bureau reste inchangé:

- Mme Michèle FERNANDEZ, Présidente
- Mme Marie-Paule CELARIER, Vice Président
- Mme Jeanine VISSAC, Trésorière
- Mme Huguette NEYRIAL, Secrétaire

Au total, 29 membres étaient présents à la réunion, qui avait été précédée d'un repas

Le loto du 16 novembre 2014 a bien marché ainsi que le concours de belote du 18 janvier 2015. C'est une première expérience à renouveler. La seule chose à déplorer est le manque de participants chanonatois.

**Le 25 Avril 2015** aura lieu un concert avec le groupe CHANT'OPME. Venez nombreux !

Le club participera également au vide-grenier du dimanche 7 juin 2015. **Le club est ouvert à tous les retraités les vendredis de 14h à 18h.**

## COP'IN SCRAP

### SCRAPBOOKING - LOISIRS CREATIFS

Un zeste d'imagination et de savoir-faire vous permettra de transformer vos simples photos en une mise en page personnelle et originale.

Avoir le plaisir de confectionner un album ultra personnalisé par jeu de découpage, collage mais aussi avec divers embellissements de récupération comme les étiquettes de vêtement, les boutons, le ruban, ou la belle tendelle de nos grands-mères.

L'association vous propose 4 week-ends « CROP » par an au rythme d'une par trimestre sous forme de stage animé par des srappeuses de renom.

Ces journées auront un nombre de places limité, pour leur bon déroulement et l'épanouissement de chacun(e).

Pour le fonctionnement de l'association il vous sera demandé une adhésion annuelle de 12 € (frais administratifs, assurances.....). Le prix de chaque stage sera fixé par l'intervenante et communiqué en priorité à chaque adhérent de l'association.

Tous cela dans une bonne ambiance amicale et enjouée.

Vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : [cop\\_in\\_scrap@sfr.fr](mailto:cop_in_scrap@sfr.fr) en nous indiquant vos Nom, Prénom, Adresse et Téléphone dans votre message.

## SPECTACLE DE CABARET

La Revue Smile Cabaret présentera en avant-première son tout nouveau spectacle mêlant l'univers du music-hall à celui des années disco **le Samedi 30 Mai à la salle des fêtes de Chanonat à 21h au tarif de 15€.**  
Réservations au **06.64.72.11.86.**



## ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG SECTEUR DE CHANONAT

**L**e 28 novembre à la salle des loisirs de Chanonat, l'ADSB de Saint-Amant-Tallende organisait avec l'EFS la remise de diplômes et de médailles en faveur des donneurs de sang bénévoles des 11 communes que couvre la communauté des Cheires. (68 personnes récompensées sur le secteur de Chanonat.)



**ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG**

Cette manifestation a eu lieu en présence du Docteur Motta Cano de l'EFS et représentant le Ministère de la Santé, Bernadette Troquet Conseillère Générale, Huguette Julien présidente de l'UD 63, Serge Charlemagne maire de Chanonat, Eric Brun maire de Tallende, Philippe Tartière maire de Cournols ainsi que les représentants des Communes d'Aydat, du Crest, de St-Amant-Tallende et de Saint-Sandoux. Anne-Marie Salomez, présidente de l'ADSB de St-Amant après avoir présenté les missions et actions de notre association rappelait l'éthique qui s'applique au don du sang en France et que nous défendons absolument. Félicitations et remerciements à tous les donneurs.

Le 15 décembre l'école de Jussat recevait 3 membres de notre association (Nicolas Goigoux, Marie-Paule Robin et Martine Proust). Cette intervention a pour but de sensibiliser le jeune public pour une meilleure connaissance du don de sang. Nous remercions Bruno Bonnefont pour son accueil ainsi que les enfants pour leur intérêt et leur forte participation. Nous soulignons que Bruno faisait partie des médaillés.

Le 16 décembre se présentaient 41 donneurs (dont 4 nouveaux) à notre collecte annuelle. Merci pour leur geste mais aussi pour leur soutien dans notre démarche d'opposition aux projets de lois qui autoriseraient l'importation en France de produits issus de sang prélevé contre rémunération. Notre but est de sauver des vies et soigner les malades et non la commercialisation pour du profit.



### CITE CITOYENNE

**« Si t'es citoyen en pays des Cheires »**

**D**ans l'esprit des 2èmes Assises de Pessade du 12 avril 2014 et pour se mettre en phase avec les mutations en cours de nos communes et de notre communauté de communes, notre association souhaite mettre en place, dans les mois qui viennent, des temps de concertation, des moments "ressources" destinés à tous ceux d'entre nous qui participent à la vie de notre territoire. Citoyens, élus, pourront y échanger, débattre et partager leurs expériences.

Par ailleurs, nous continuerons à vous proposer des soirées de réflexion suivant notre formule désormais bien rodée ; nous envisageons cette année d'aborder la justice, le handicap et aussi reprendre éventuellement des thèmes traités ces quatre dernières années.

Nous vous tiendrons informé de ces prochains rendez-vous et comptons sur votre présence à nos réunions citoyennes.



## ASSOCIATION REVES

**D**epuis plusieurs années, un groupe de copains, passionnés de moto, organise, à CHANONAT, une manifestation au profit de l'ASSOCIATION REVES, dont l'objet est de réaliser le rêve d'enfants gravement malades.

Depuis 4 ans, le comité des fêtes s'est joint à ce groupe pour les aider à l'organisation. Cette année, cette manifestation s'est déroulée le 30 août.

Dès 8h00, les bénévoles de l'association REVES accueillaient les motards en leur offrant café et viennoiseries. Les organisateurs prenaient les inscriptions. A 9h30, une trentaine de randonneurs partait pour un périple étudié par Jérôme et Jean-Claude, qui les accompagnaient. Dans le même temps, c'est 90 motards « TOUT TERRAIN » qui prenaient place sur le parcours tracé, travaillé et balisé par José. Ces terrains se situaient près de la salle des fêtes de Chanonat et avaient été prêtés gracieusement par les propriétaires.

A 12 h 30, un barbecue réunissant 150 personnes démarrait sous la houlette de Patrick, aidé par les bénévoles. Vers 15 h, tous les motards repartaient assouvir leur passion. Le soir, pour les personnes qui le souhaitaient, l'apéritif suivi d'un repas était proposé. Une soixantaine de personnes a participé.

L'esprit de solidarité et de convivialité qui s'est manifesté durant toute la journée a été exceptionnel et mérite d'être souligné. Merci à toute l'équipe organisatrice pour cette magnifique journée !

**James AMSELEM**  
Président de l'association REVES

## LE COMITE DES FETES



**N**ous avons le plaisir d'officialiser la création du nouveau comité des fêtes, suite à la démission de l'ancien après 4 années de bons et loyaux services.

C'est donc une nouvelle équipe qui se propose à vous aujourd'hui, une équipe modeste et pleine de bonne volonté qui espère vous rencontrer nombreux lors des prochaines manifestations.

### Le bureau :

- Présidente : Blandine Secques
- Secrétaire : Nadège Fournier
- Trésorier : Romain De La Brosse

### Membres actifs :

- Sabrina Mianat
- Valérie Ratinier ;
- Sylvia Tadeu
- Eric De Lima ;
- Frédéric Dambrun
- Julien Martins

Nous serons bien sûr très heureux d'accueillir de nouvelles personnes au sein de notre équipe, notamment des habitants de Varennes qui à ce jour ne sont pas représentés : 7 membres habitent Chanonat et 3 membres Jussat.

Voici en quelques dates les manifestations prévues en 2015 :

**Le 11 avril** nous organiserons le matin **une chasse aux œufs** pour les enfants dans le bourg de Chanonat.

Et pour les plus grands la soirée sera animée par un Karaké pour les chanteurs ou les gens désireux de se réunir pour un moment convivial.

**Le 7 juin** nous aurons le plaisir de reconduire l'habituel **Vide-Greniers** dans le bourg de Chanonat.

**Le 25 juillet**, petite innovation pour cette journée où nous aimerions réunir la commune autour d'**Olympiades** ouvertes aux adultes et aux enfants : 3 équipes, 3 villages qui s'affronteront sur le terrain de foot (en terrain neutre !). Avis aux joueurs !!!

**Les 26 et 27 septembre** se déroulera la traditionnelle **Fête Patronale**.

Comme chaque année les manèges seront au rendez-vous et la municipalité organisera la retraite aux flambeaux, suivi du verre de l'amitié mais attention petite particularité cette année où nous serons heureux de continuer la fête avec vous avec une soirée privée à la salle des loisirs.



# L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

**C**ette année, l'école accueille 69 élèves du cours préparatoire (CP) au cours moyens (CM). Trois classes CP-CE1 (19 él.), CE1-CE2 (22 él.) et CM1-CM2 (28 él. à Jussat).

Les nouveaux rythmes scolaires ont été mis en place dès le mois de septembre 2014 : 5 h 15 de cours les lundi, mardi, jeudi et vendredi et 3 h le mercredi matin – soit 24 h hebdomadaires-. À partir de 15 h 45, les enfants peuvent participer aux TAP (temps d'activités périscolaires) organisés par la commune et encadrés par le personnel communal intervenant dans les services de cantine et de garderie.

Le transport scolaire fonctionne comme les années précédentes le matin à 8 h 30, à midi pour conduire les élèves scolarisés dans la classe de Jussat à la cantine (11 h 30 et 13 h 30) et le soir à 16 h 30 après les TAP.

La rentrée 2015 et les suivantes se feront avec des effectifs en hausse. Dès septembre 2015, les élèves de l'école élémentaire seront entre 80 et 82 voire 84 élèves pour trois classes (classes à deux niveaux, moyenne par classe 26 à 28 élèves). L'Inspection académique et la commune vont devoir réfléchir à l'opportunité de la création d'une quatrième classe. D'autre part, les locaux recevant les enfants, au moment du repas, sont exigus et seront l'objet, dans les années futures, d'un réaménagement et d'une réorganisation. Les deux écoles reçoivent quelques 121 élèves sur 156 possibles.

Un projet d'agrandissement de l'école primaire est à l'étude avec également la construction d'une nouvelle cantine et la création d'un espace sportif et culturel.



# L'ÉCOLE MATERNELLE GERARD RIVES

**S**téphanie, l'animatrice-environnement intervient régulièrement dans les deux classes pour travailler autour de l'eau. Les petits-moyens ont maintenant deux poissons rouges dans un aquarium.

**A**ux vacances de Noël, tous les enfants sont repartis avec leur torche et leur bouclier gaulois !

**L**e vendredi 19 décembre, l'école a participé au « Jour le plus court » : les enfants ont visionné une sélection de courts métrages. Puis le Père Noël est venu donner aux enfants des cadeaux collectifs et un sachet de friandises chacun (offert par la municipalité).

**L**e deuxième thème commun aux deux classes est l'espace, les planètes, les fusées. Les enfants ont pu découvrir un planétarium ambulant dans la salle de jeux. A l'intérieur ils ont observé quelques constellations et ont pu poser des questions à un monsieur venu pour leur expliquer certaines notions d'astronomie. Chacun va construire sa fusée en carton, et tous ensemble, les enfants vont recréer le système solaire sur une très grande feuille.

**L**es enfants des deux classes ont pu profiter d'un cycle d'initiation à la lutte avec un animateur diplômé, dans la salle de jeux.

**D**ans le cadre du « Festival International du Court Métrage » l'école s'est rendue en bus à Clermont pour assister à la sélection spéciale maternelle.

**L**es inscriptions pour la rentrée de septembre auront lieu le mardi 28 avril de 8 h 30 à 18 h 30, sur rendez-vous. Se munir du carnet de santé et du livret de famille. Tous les enfants nés en 2012 sont concernés. Les enfants venant d'une autre commune doivent avoir un certificat de radiation. Téléphoner à la directrice **Mme Tournadre** au **04.73.78.26.98**





## POUR LES PLUS PETITS : RAM

**L**e RAM, Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s, de la communauté de commune les Cheires a pour mission d'informer les parents sur l'ensemble des modes d'accueil existant sur le territoire. Il peut créer le lien entre les familles et les assistantes maternelles agréées disponibles. Guider les parents dans la rédaction du contrat de travail.

### Des temps de permanences

Le Ram est un lieu d'information, d'orientation et d'accès aux droits pour parents, professionnel(le)s de l'accueil individuel et candidat(e)s à l'agrément.

**Pour les parents :** lors de la recherche d'un mode d'accueil, le Ram propose aux familles la liste des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s, avec leurs disponibilités à jour. L'animatrice informe les parents sur les modalités liées à l'embauche d'un(e) assistant(e) maternel(le) (contrat de travail, mensualisation, déclaration ...) et les oriente vers les organismes compétents.

**Pour les assistant(e)s maternel(le)s en activité et candidat(e)s à l'agrément :** l'animatrice délivre une information de premier niveau sur les droits et devoirs des salariés, sur les conditions d'accès au métier d'assistant(e) maternel(le), et oriente le public reçu vers les organismes compétents.

### Des ateliers d'éveil

Le Ram est un lieu où adultes et enfants se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux.

**Pour mener à bien cette mission,** l'animatrice, Conseillère en Economie Sociale et Familiale, propose des ateliers à destination des assistant(e)s maternel(le)s et des gardes à domicile de la communauté de communes des Cheires, accompagné(e)s des enfants accueillis.

**Pour les assistant(e)s maternel(es) :** les ateliers permettent d'échanger sur les pratiques professionnelles et de rompre l'isolement occasionné par le métier d'assistant(e) maternel(le).

### Des actions ponctuelles

Afin de mener à bien ses missions, notamment de création de lien et de professionnalisation de l'accueil individuel, le Ram propose également des actions ponctuelles : matinée de portes ouvertes, réunion en soirée, sorties.

### Le Ram et son environnement

Le Ram est un des services Petite Enfance proposés par la communauté de communes. A ce titre, l'animatrice travaille régulièrement avec les multi-accueils de Saint-Amant Tallende et de Rouillas-Bas, afin de mener à bien des projets communs, inscrits dans une thématique commune.

De même, le Ram travaille régulièrement avec le réseau des médiathèques de la communauté de communes des Cheires, lors d'interventions ponctuelles (ex : séance de lecture individuelle « Bambin bouquine »), ou de projets menés sur plusieurs semaines ou plusieurs mois (ex : le « Cheir'Livres », prix littéraire de jeunes lecteurs).

## Communauté de Communes les Cheires : Permanence gratuite d'une puéricultrice de la PMI depuis février

Depuis début février 2015, la collaboration étroite entre le Conseil Général du Puy de Dôme et la Communauté de communes les Cheires a permis la création d'une permanence de puéricultrice de la PMI (Protection Maternelle et Infantile).

**Elle se déroule tous les lundis entre 9 h et 11 h 30, dans les locaux du multi-accueil situés 8 rue du Montel à ST AMANT-TALLENDE.**

La puéricultrice propose aux parents et aux assistant/es maternel/es du territoire des Cheires un accompagnement **gratuit et personnalisé jusqu'aux 6 ans de l'enfant.**

Les parents peuvent rencontrer la puéricultrice dès la sortie de la maternité afin de répondre notamment aux questions qu'ils se posent sur les soins et l'hygiène, l'alimentation, l'épanouissement et l'éveil du bébé, le maintien de l'équilibre familial, les différents modes d'accueil, ...

**Pour prendre rendez-vous, appeler le 04.73.39.65.60.**

**Contact téléphonique pendant les permanences : 06.26.48.75.51**



# ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

**L**es projets du bureau de l'Association des Parents d'Élèves C V J (Chanonat – Varennes – Jussat) pour cette année sont de pouvoir récolter des fonds afin de financer des projets qui apporteront des moments inoubliables pour nos enfants et pour les adultes des moments conviviaux.



En premier nous avons notre **carnaval le 14 mars 2015** qui partira de l'école primaire à 15 h pour le défilé dans les rue de Chanonat suivie de la boum des enfants de la maternelle et primaire en espérant une grande participation de nos enfants et des parents tous déguisés.

D'autre part, nous avons l'envie avec l'équipe de réaliser un loto au mois d'octobre 2015 pour que les bénéfices soient utilisés pour les enfants de l'école de Chanonat.

De plus de retour de vacances de février nous mettons en place la vente de gâteau bijou qui sera mis dans les cahiers de liaison des enfants pour qu'avant Pâques vous puissiez récupérer vos chocolats auprès de Sabrina Mianat au 06 77 06 41 67 (maman de Clément en GS).

Enfin pour finir on nous dit souvent qu'on demande souvent aux parents d'investir sur les animations moi je vous invite à en parler autour de vous à vos amis(e) famille pour que cela soit le plus efficace et que ça devienne un moment de retrouvaille et que ce moment-là se passe sur la commune merci de nous faire confiance toute l'équipe reste à votre disposition pour tout renseignement ou des parents qui veulent participer à la vie de l'association parents d'élèves.

## Association des Parents d'Elèves CVJ

Président : **Fernando de Araujo - 06 61 77 74 01**

Trésorier : **Stephane Girard - 07 81 36 68 61**

Secrétaire : **Valérie Ratinier - 07 50 39 21 86**

Adjointe : **Sabrina Maniat - 06 77 06 41 67**

# LE REPAS DES AINES

**C**omme chaque année, les aînés se sont retrouvés pour passer un moment convivial le 13 décembre 2014 à la salle des Loisirs, autour d'un repas offert par la municipalité et par le Centre Communal d' Action Social. Environ une cinquantaine de personnes de 70 ans et plus se sont réunies et ont été accueillies par le Maire Serge Charlemagne et plusieurs conseillers.



Le groupe folklorique «La Pastourelle d'Auvergne» est venu présenter un spectacle de danses, chants traditionnels en français et en occitan auvergnat.

Les aînés se sont retrouvés sur la piste de danse et ont passé un agréable moment.

## LES BREVES DE LA CASERNE

# SAPEURS-POMPIERS DE CHANONAT - LA ROCHE BLANCHE

**A** l'occasion de la Sainte Barbe, patronne des pompiers, la caserne a dressé un bilan de l'année écoulée et a récompensé les sapeurs-pompiers. Etaient présents les familles des sapeurs, les élus des deux communes, ainsi que les chefs des centres de Saint Amand-Tallende, Aydat, Plauzat et Saint-Sandoux.

**P**our démarrer la cérémonie, le lieutenant Jean-Alex Balzareni a défini le bilan de l'année : au 13 décembre la caserne comptait 182 interventions effectuées sur les deux communes. 25 sapeurs-pompiers forment aujourd'hui le corps de la caserne et la dotation d'un nouveau CID (Camion d'Interventions Diverses) est venue renforcer l'équipement.

**Les diplômes :** Milles Husser et Chezalviel ont obtenu l'attestation du module transverse et secours à la personne. M. Rongen a obtenu l'attestation d'équipier feux de forêts, ainsi que l'attestation de formateur niveau 1. Enfin, l'attestation conducteur d'engin pompe a été acquise par M. Raynaud et M. Bargoin.

**Les grades :** Julien Martins, Julien Brunhes et Fabrice Bertolotto, Sergent-chef. Audrey Bargoin, Caporal.

**Les médailles :** la médaille d'or pour 30 ans de service a été remise à M. Michel Gonzalez, la médaille de vermeil pour 25 ans de service remise à M. Bernard Bargoin. Un bouquet de fleurs a été remis à leurs épouses.

**M.** Eric Ceschin a pris sa retraite après 26 années de service (il était absent pour raison de santé) un casque F1 lui sera remis ainsi que l'insigne des sapeurs-pompiers et un cadeau de l'amical pour le remercier de son dévouement.

**D'**autre part, deux recrues viendront prochainement enrichir l'effectif de la caserne. Il s'agit de M Maginot de La Roche Blanche, infirmier dans sa vie professionnelle et M. Borne de Chanonat, sapeurs pompier de Paris.

**I**l a été souligné durant la cérémonie que la sirène ne sonnera plus que le premier dimanche du mois. Un nouveau système d'alerte individuel et centralisé G.I.C.A a été mis en place par des bips individuels.

**C**ette cérémonie s'est conclue par un verre de l'amitié offert par l'amicale des pompiers.



**U**n petit mot de l'amicale enfin. L'assemblée générale a eu lieu le 10 décembre, le nouveau bureau étant :

- Président Julien Martins
- Vice-président Yann Rongen
- Secrétaire Yves Malacki
- Secrétaire adjoint Christophe Martins
- Trésorier Gilles Mercier

**L**e président de l'amicale ainsi que les sapeurs-pompiers souhaitent remercier les habitants des deux communes pour leur accueil et leur générosité lors de la traditionnelle tournée des calendriers.

# LES AMENAGEMENTS

## DEMOLITION DE LA GRANGE DE M. BONJEAN IMPASSE BONY

L'objectif de l'emplacement réservé N° 12 du POS de septembre 1999 pour lequel les élus de l'époque ont manifesté un intérêt particulier afin de faire le lien entre la place Dellile et la rue Derrière les Murs se concrétisera au printemps prochain. En effet le projet consiste de relier ces deux voies en prolongement de l'impasse Bony et éviter le détour par la mairie ou les écoles.

Au décès de Mr Lucien Bonjean en avril 2008 propriétaire des lieux, la collectivité s'est rapprochée de l'EPF/Smaf, organisme financier aux services des collectivités pour racheter ce bien selon l'estimation des domaines, 16 400 €. A ce jour, la commune doit au préalable pour commencer les travaux, rembourser le solde restant à cet organisme, soit 8 174 €. Le permis de démolir est revenu accepté au tout début de cette année.



Trois entreprises de travaux publics ont été consultées selon la règle du code des marchés publics, pour la démolition et la consolidation jouxtant la propriété. C'est l'entreprise Coudert qui a obtenu le marché pour la somme de 27 250 € HT. Seuls les piétons et les vélos dans l'avenir emprunteront ce passage. Quelques places de stationnement seront réalisées en même temps que les travaux rue Derrière les Murs.

La requalification et la réhabilitation de l'impasse Bony fera l'objet d'une étude préalable au cours de cette mandature au sein même de la commission « Travaux et cadre de vie » élargie à des membres de diverses commissions communales.

# L'ENVIRONNEMENT

## L'AMENAGEMENT DU CHEMIN DU CHEIX : LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE A L'EPREUVE DE LA REALITE ...

L'équipe municipale souhaite associer, dans la mesure du possible, les habitants aux décisions qui les concernent directement. Décisions qui sont parfois nécessaires pour mettre un terme à des problèmes parfois anciens.

Il en va ainsi des nuisances causées par la circulation automobile sur le chemin du Cheix et dénoncées, à juste titre, par certains riverains. Le maire accompagné d'autres élus s'est rendu sur place. Puis, une réunion, à laquelle étaient conviés les riverains du chemin du Cheix, a eu lieu en mairie.

Après un historique circonstancié développé par un ancien élu (merci à Bernard Teilhon !), par ailleurs riverain du chemin du Cheix depuis fort longtemps, des échanges animés et parfaitement courtois ont permis de balayer les différentes solutions pour réduire le nombre des véhicules et leur vitesse ressentie trop rapide.

A l'issue de cette réunion, une proposition a été retenue sous réserve, bien entendu, de sa faisabilité (passage des véhicules du SIRTOM et manœuvres des engins agricoles notamment). La fermeture du chemin aux deux

extrémités, avec passage permis pour les vélos et les piétons, a eu l'aval de la quasi-totalité des participants (une seule voix proposait une autre solution). Cette solution semblait devoir mettre fin au problème.

Quelques jours après cette réunion constructive, les riverains de l'impasse du Cheix se sont manifestés : ils considéraient qu'ils auraient dû, eux aussi, être associés à la concertation. Le maire s'en est ému et les a donc reçus. Ils ont alors proposé que le chemin du Cheix ne soit fermé que sur l'accès bas.

Comme entre-temps le maire avait rencontré les agriculteurs riverains qui lui avaient signifié qu'il fallait laisser l'accès haut (ou nord) libre, le maire, magnanime et surtout réaliste, a pu donner satisfaction aux riverains de l'impasse du Cheix. D'autant que les riverains du chemin du Cheix habitant sur le haut du chemin auraient dû descendre leur conteneur poubelle jusqu'au carrefour avec la rue de la Pavade ce qui aurait été une contrainte significative.

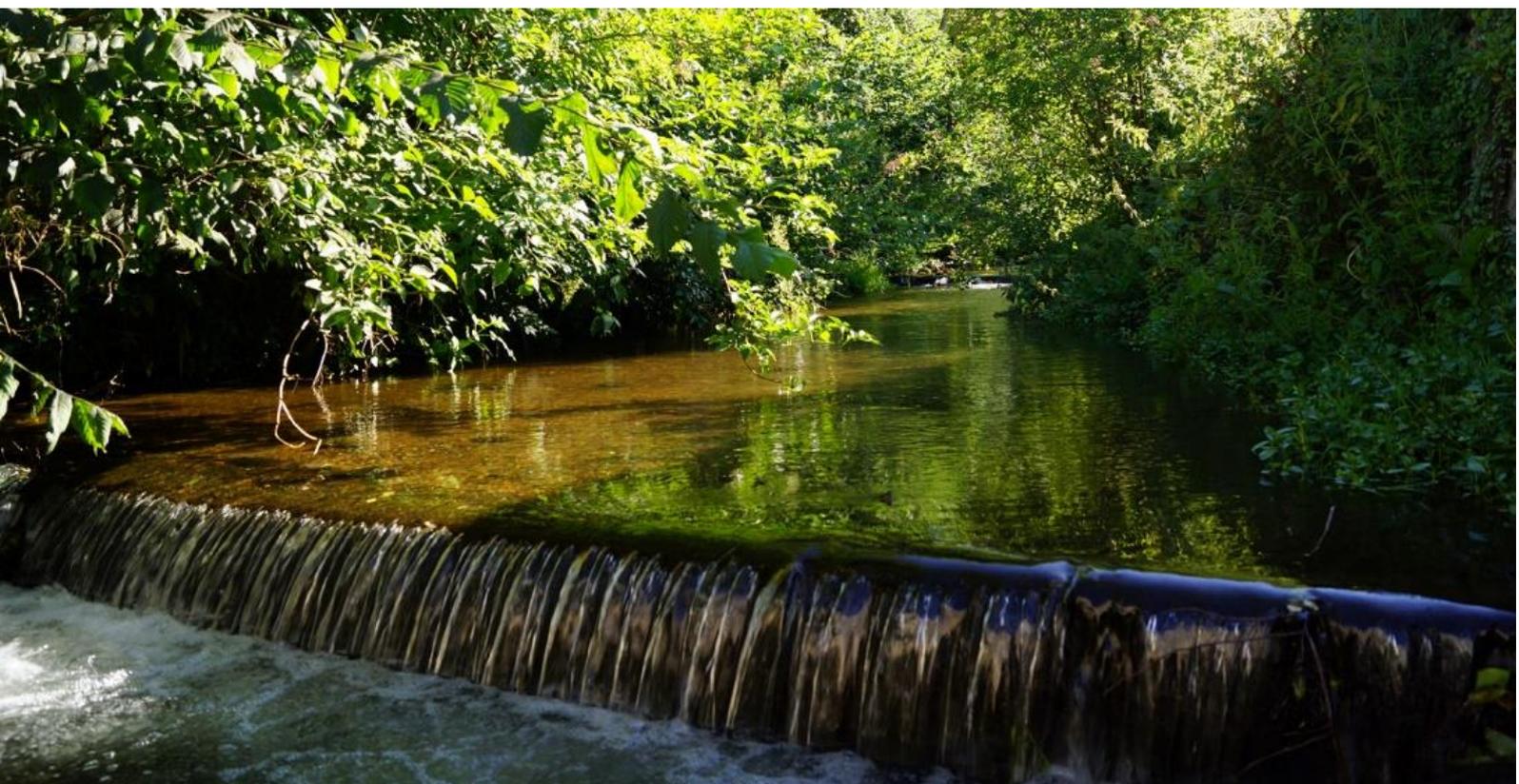
Bien évidemment, ces divers échanges ont alimenté les conversations et une riveraine du

chemin de Cimard ayant eu vent de ce qui devait se décider a demandé à voir le maire pour lui signifier que la fermeture aux voitures au bas du chemin du Cheix ne lui convenait pas du tout.

Le maire s'attend maintenant à être sollicité par tous ceux qui empruntaient allègrement ce chemin par le sens interdit et ne s'arrêtaient pas au panneau STOP à l'embranchement avec la rue de la Pavade. Tout cela pour gagner quelques secondes sans doute très précieuses.

Quant aux riverains de la rue de la Pavade, qu'ils soient rassurés : l'augmentation du trafic sera limitée aux seuls riverains du chemin et de l'impasse du Cheix.

Le chemin du Cheix sera donc, dans les jours qui viennent, fermé provisoirement à la circulation des véhicules à moteur, à son accès bas (ou sud). Une évaluation sera faite dans 6 mois avant de réaliser un aménagement définitif.



## LA COMMUNE DE CHANONAT DIT NON AU DESHERBAGE CHIMIQUE

**L**a commune de Chanonat dit non au désherbage chimique.

Le 27 mars 2013 La mairie de Chanonat accompagnée du SMVVA (Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon) et de la FREDON Auvergne (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) a signé la charte d'entretien des espaces publics au niveau 2 (réduction d'utilisation des pesticides) concernant nos trois villages.

Les communes et les particuliers sont des consommateurs non négligeables de produits phytosanitaires (10% des ventes de produits), les risques de transferts de produits phytosanitaires par ruissellement direct vers les rivières sont beaucoup plus importants en zones urbanisées (surfaces imperméables) que sur des terres agricoles.

Les zones urbaines sont souvent proches d'un point d'eau, ou connectées directement au réseau d'évacuation des eaux pluviales, d'où un transfert rapide sans dégradation préalable des molécules.

La prévention des pollutions est un enjeu majeur en matière de santé publique et de protection de l'environnement, la réduction des sources de contamination des eaux est donc une priorité pour notre commune.

Une nouvelle loi, votée en février 2014, précise qu'à partir de 2020 les collectivités locales ne pourront plus utiliser de pesticides pour l'entretien de leurs espaces publics. Pour cela, la commune prend une nouvelle délibération : niveau 3 = zéro phytosanitaire.

### Les engagements du Niveau 3 :

- Ne plus appliquer de produits phytosanitaires.
- Ne plus faire appliquer de produits phytosanitaires.
- Inviter les habitants à ne plus utiliser ces produits chez eux

La commune s'engage donc à ne plus employer de produits phytosanitaires destinés à l'entretien des espaces publics (trottoirs, cimetières, terrain de pétanque, etc.). Plusieurs solutions alternatives seront mises en place : engazonnement de surfaces facilement accessibles pour la tonte mécanique, désherbage thermique ou hersage mécanique. Philippe Raynaud responsable des espaces verts a suivi plusieurs formations organisées par le SMVVA et La FREDON Auvergne sur les bonnes pratiques de l'utilisation des phytosanitaires et les pratiques alternatives.

Dans un premier temps les services techniques vont engazonner les deux cimetières de la commune, il s'agit d'une variété de gazon étudié à cette fonction : résistance à la sécheresse, aux piétinements et à croissance lente (deux à trois tontes annuelles). Le semis s'effectue directement sur la pouzzolane, sable de Sermentizon ou stabilisé, de plus une fois les allées engazonnées la circulation des personnes à mobilité réduite est facilitée car le sol engazonné est compact.



Les allées seront entretenues avec la tondeuse à gazon et la proximité des tombes sera faite avec la débroussailleuse à lames réciproques (réciprocator).

Le réciprocator permet de travailler en toute sécurité le long des bordures et contre les obstacles grâce à son système de lame réciproque qui évite les projections et le recul au contact des obstacles.

C'est l'approche déjà reprise par la commune de La Roche-Blanche, pour le cimetière engazonné de Gergovie par exemple.

Les années suivantes certains trottoirs en stabilisé pourront eux aussi être engazonnés. Par exemple : chemin des Violettes à Varennes, route d'Opme à Chanonat, route de Gergovie à Jussat)

Enfin le terrain de pétanque sera entretenu par un hersage régulier effectué à chaque départ de végétation, hersage qui détruira les jeunes pousses et l'éventuelle germination de futures plantes.

Exemple de herse pour surface en stabilisé tel que le terrain de pétanque.



Pour les autres espaces publics (bordures de trottoir, etc ...) un désherbage thermique ou outil manuel seront employés en fonction de la pousse des mauvaises herbes.

Enfin suite à ces différentes actions et si les efforts de chacun sont poursuivis, la commune pourrait prochainement être labélisée '**zéro phyto**'



# VIVRE ENSEMBLE



**C**omme les autres loisirs sportifs de nature, les activités motorisées connaissent un succès croissant et attirent de plus en plus de pratiquants. Elles impliquent l'ensemble des véhicules de tourisme ou tous terrains (comme les 4X4, les motos ou les quads), regroupés sous l'acronyme VTM (véhicules terrestres motorisés).

Outre le bruit qu'elles génèrent, ces pratiques peuvent, si elles sont mal maîtrisées, causer des dommages importants à l'environnement, en détruisant les milieux naturels et les habitats de la faune sauvage, en dégradant la flore locale. Elles accélèrent aussi l'érosion des pistes et des chemins ; sauf si l'on respecte quelques précautions élémentaires.

## Les bons gestes :

- **C**onformez-vous à la réglementation : n'empruntez que des voies ouvertes à la circulation des véhicules. La pratique du « hors-piste » est interdite car elle a un impact important sur les paysages, la flore et la faune. Elle détruit les espèces végétales, dérange les animaux et abîme leurs habitats. De la même manière, il est défendu de rouler sur les chemins privés, les routes et les sentiers ruraux dont la fermeture est matérialisée par une barrière ou signalée par un panneau.
- **L**a présence d'une route ou d'une piste sur une carte n'implique pas nécessairement qu'elle soit ouverte à la circulation des véhicules à moteur. Prenez connaissance de la réglementation auprès des autorités locales ou départementales (préfecture, Direction départementale des territoires, mairies, gendarmeries, Office national des forêts, Office national de la chasse et de la faune sauvage) afin de vous assurer que les voies que vous souhaitez emprunter sont accessibles.
- **A**rrêtez-vous avant de croiser des animaux isolés ou en troupeaux. En hiver, ne roulez jamais sur les pistes de ski de fond et les sentiers réservés aux raquettes.
- **R**espectez le code de la route qui s'exerce sur toutes les voies ouvertes à la circulation, y compris les chemins.
- **U**tilisez des itinéraires différents pour vos sorties : les sols sont sensibles à l'érosion en cas de passages répétés. Evitez de détériorer les sentiers par des accélérations inutiles ou des dérapages intempestifs. Faites demi-tour sans utiliser les fossés, les talus ou les surfaces cultivées. Ne roulez jamais dans les cours d'eau, c'est interdit par la loi.
- **A**daptez votre vitesse au chemin emprunté. Rouler moins vite permet de réduire l'impact sur l'environnement, de moins dégrader les sentiers, d'être moins bruyant et moins polluant. Ralentissez à proximité des zones habitées ou lorsque vous rencontrez d'autres usagers (riverains, exploitants, randonneurs).
- **P**ratiquez votre loisir avec un véhicule homologué, assuré et silencieux, conforme aux normes en vigueur. - Informez les communes des problèmes de sécurité rencontrés sur les chemins, en contactant les mairies ou les offices de tourisme.

# CIRCULATION MOTORISEE :

## RAPPEL DE LA LOI 91-2 DU 3 JANVIER 91

**L**e principe général posé par la Loi 91-2 du 3 janvier 91 interdit la circulation des véhicules à moteur en dehors des voies ouvertes à la circulation publique.

**S**tatut et destination des voies et chemins

### Voies publiques

Les voies telles que les autoroutes, les routes nationales, les routes départementales, les voies communales relevant du domaine public, les chemins ruraux relevant du domaine privé communal sont **ouverts** à la circulation publique par définition ou par nature.

Néanmoins, les chemins ruraux (domaine privé communal) peuvent faire l'objet de mesures d'interdiction de circuler (art 2213-4 du CGCT) prises par le maire ou le préfet.

### Voies privées ou domaine privé des personnes publiques

Les chemins d'exploitation, à usage de communication entre les fonds ruraux **peuvent être éventuellement ouverts** à la circulation publique si leurs propriétaires ne s'y opposent pas, si leurs caractéristiques de viabilité et de signalisation permettent une circulation dans les conditions normales de sécurité et si elles font l'objet d'une utilisation constante et répétée de la part de toutes les catégories d'usagers.

### L'interdiction s'applique sur toutes les autres voies :

Hors du domaine public routier et des chemins ruraux.

Sur les voies privées de personnes morales ou de particuliers non ouvertes à la circulation publique.

**Dans tous les espaces naturels en général.**

### Aggravation possible au niveau local

La Loi de 91 a opéré une modification du code général des collectivités territoriales pour donner aux maires et aux préfets la possibilité d'instituer une réglementation locale plus sévère que le principe général d'interdiction posé par l'article L362-1 du code de l'environnement.

Cette possibilité peut conduire le maire ou le préfet à étendre l'interdiction à tout véhicule (motorisé ou non) dont la circulation est susceptible de compromettre la tranquillité publique, ou la protection des espèces ou des espaces. (Article 2213-4 du CGCT).

# LE DOSSIER HISTORIQUE

## UNE HISTOIRE DE L'AGRICULTURE A CHANONAT

**C**e récit a fait l'objet de recherches aux archives municipales et d'appels à la mémoire des anciens de Chanonat nés sur ce territoire.

Chaque village de la commune a son passé spécifique et original selon son altitude, son climat propice à recevoir des productions adaptées à son terroir.

Le village de Varennes peu peuplé au 19ème siècle (une trentaine d'habitants) a toujours eu et a toujours actuellement une vocation à la pratique de l'élevage qu'il soit bovin ou ovin.

Jussat idéalement orienté avec ses coteaux plein sud a toujours eu une vocation viticole, la vigne de cépage Gamay occupait majoritairement le parcellaire très morcelé de cette époque, le reste était composé de champs et de prairies.

Chanonat situé en fond de vallée de l'Auzon permettait par son climat un grand nombre de productions, les céréales, l'élevage, la vigne mais aussi la production fruitière qui occupait une grande partie de l'ouest du village.

Après ce rapide regard sur ce passé agricole de la commune de Chanonat, il est bon de s'attarder sur les deux productions qui ont fait la notoriété de ce terroir et la prospérité de ses producteurs, la viticulture et arboriculture fruitière.

La vigne couvrait 470 ha sur la commune de Chanonat, au milieu du 19ème siècle, ce qui faisait un gros tiers de la totalité du territoire.

Certains lieux-dits étaient totalement couverts de vignes, La Molière, les Beix, Rizolle, les Malettes, la Montat, Saint Barnabé, les Roussilles etc...

Cette production nécessitait une nombreuse main-d'œuvre, toutes les générations étaient mobilisées tout au long de l'année, les hommes pour les travaux pénibles, travail du sol, taille, traitement divers, entretien des supports, piquets, fils de fer (échelas), les femmes avaient pour rôle la bonne tenue de la végétation (échalasser) attacher la branche principale avec de brins d'osiers, (relever) maintenir les branches de l'année avec des liens de paille de seigle ; à l'automne toutes les personnes disponibles participaient au vendanges dans une ambiance conviviale et festive.

Après les vendanges, la vinification était un moment précieux, c'est là que le vigneron exerçait tout son savoir-faire qui allait conditionner la qualité et la conservation de sa production.

La futaille en bois (chêne ou Châtaignier) devait être d'une extrême propreté, chaque vigneron conservait jalousement ses petits secrets (durée de fermentation, température au soutirage, etc...), ensuite venait le temps de la distillation des grappes (trois alambics étaient présentes sur la commune, 1 à Jussat, 2 à Chanonat) ce travail durait environ 1 à 2 mois selon la quantité produite.



**M**ais la production de vin n'a pas été un long fleuve tranquille, un prédateur le phylloxera attaque le vignoble du midi de la France à partir de 1864 et à la fin du siècle celui-ci est totalement anéanti. Cette maladie n'a pas encore atteint l'Auvergne et le malheur des uns faisant le bonheur des autres. Le Puy de Dôme devient le 3ème département français producteur de vin.

Dès le début du 20ème siècle, le phylloxera atteint à son tour l'auvergne et détruit inexorablement l'ensemble du vignoble, le coup est rude, il faut alors importer des cépages hybrides d'Amérique, mais le vin est de qualité médiocre, pour y remédier, il faut garder ce porte greffe américain et lui introduire un greffon de cépage Gamay, le vin auvergnat retrouve sa noblesse.

La 1ère guerre mondiale apporte un nouveau coup dur à l'agriculture en général et à la viticulture en particulier car grosse consommatrice de main-d'œuvre, tous les hommes valides sont mobilisés sur le front, à partir de là, le vignoble de Chanonat est victime d'un long et inexorable déclin.

Peu d'hommes reviennent de la guerre, les vignes sont en friches (certaines sont récupérables) mais la tâche est énorme, les parcelles trop petites se prêtent mal à l'utilisation des chevaux pour les travaux du sol, malgré tous ces aléas la vigne reste bien présente (environ 100 hectares) et continu de procurer de substantiels revenus à ses vigneron.

Après la 2ème guerre mondiale, le vignoble se transforme et s'adapte à la mécanisation, l'utilisation du cheval se généralise, on en compte plus de trente à Chanonat et Jussat. Cette aide précieuse pour la traction d'outils spécifiques (butteurs, décavaillonneur, fossoyeuse, transport, etc...). Le cheval fait l'objet de toutes les attentions, le meilleur fourrage lui est réservé, il reçoit la brosse et l'étrille chaque jour, il est la fierté de son propriétaire. Dans les années 1950, le développement industriel de Clermont-Ferrand a besoin de bras, nombreux sont nés concitoyens à partir travailler en usine, le salaire qu'ils perçoivent apporte indiscutablement un net progrès dans le confort familial, mais la plupart d'entre eux ont conservé leurs vignes qu'ils continuent d'exploiter à temps partiel, avec l'aide de leur famille ; ils deviennent également des ambassadeurs pour le vin auvergnat, leurs collègues citadins s'empressent à venir s'approvisionner dans nos caves et la production parvient difficilement à satisfaire la demande.

**P**uis la mécanisation des exploitations (arrivées des tracteurs) prend le pas sur la traction animale, les chevaux sont conservés pour la vigne mais à la fin de leur vie, ils ne seront pas remplacés. Le parcellaire est trop petit pour accueillir les nouveaux matériels, inaccessibilité (chemins trop étroits), la municipalité décide de procéder au remembrement de l'ensemble des terres agricoles, celui-ci prend fin en 1970, chaque parcelle nouvelle de dimension optimisée est desservie par un chemin de bonne largeur permettant aux engins de circuler sans problème.

Ce progrès indiscutable apporté au parcellaire n'est pas sans conséquence pour le vignoble ; en effet certaines vignes de petite taille se trouvent désormais présentes dans les structures plus grandes et inévitablement ne seront pas conservées, quelques parcelles de bonnes dimensions seront replantées sans enrayer une inexorable diminution de surface.



Après la création de la cave coopérative de Veyre-Monton, la plupart des vigneron chanonatois adhèrent à ce projet. Ils apportent la vendange dès la récolte, à la charge ensuite à la coopérative d'assurer la vinification et la commercialisation, à partir de cette mise en place la qualité a fait un bond en avant et le revenu des vignerons a nettement progressé.

Au fil du temps le goût du consommateur évolue vers une demande exigeante en qualité, notre vin issu du traditionnel Gamay perd ses parts de marché au profit d'autres grandes régions viticoles. La cave coopérative s'adapte à cette nouvelle situation avec le concours d'un œnologue, de nouvelles plantations en cépages améliorant (Pinot noir, Chardonnay) sont mises en place ; deux zones obtiennent l'appellation d'origine protégée AOP, une zone NEV est maintenue en réserve pour d'éventuelles prochaines plantations.

Cependant, aujourd'hui la production est marginale et la surface de vigne se réduit à quelques hectares aux mains de vrais passionnés.

**Jean-Pierre Pezant**



## HOMMAGE A JEAN MOLIMARD

**J**ean et Suzanne MOLIMARD avaient fait le choix de notre commune pour construire leur habitation en 1976 et dès leur arrivée, ils ont décidé de participer activement à la vie du village. Ils ont très vite fait connaissance et su se faire apprécier par tous les habitants.

**E**n très peu de temps Jean et Suzanne se sont activement insérés dans notre cité, au point que tout naturellement Jean décida en 1989 de s'investir au service de la gestion communale et il fut élu conseiller municipal

**A**u cours de ce mandat, Jean a pris connaissance de tous les rouages de la conduite d'une collectivité en participant à de nombreuses commissions communales et à plusieurs syndicats intercommunaux.

**A**près les élections de 1995, Lévon AVEDIKIAN est élu Maire et c'est avec clairvoyance et confiance qu'il fit appel à Jean pour le poste de 1<sup>er</sup> adjoint.

Jean homme de cœur par son dévouement envers les autres : tel fut le sens de son engagement municipal qui, au fil des années, lui a attribué de nouvelles et lourdes responsabilités qu'il assumait avec le talent d'un remarquable élu de terrain.

**A**u cours de ce mandat, de nombreux projets ont vu le jour (aménagement des bourgs de Chanonat et de Jussat, construction du Pitchou à Varennes, acquisition et travaux d'un bâtiment pour ouvrir le cabinet médical, création de la maison des associations et bien d'autres encore). Hélas pendant ce mandat le Maire Lévon AVEDIKIAN fut atteint d'une grave maladie qui l'emporta bien trop tôt.

**J**ean assura donc avec brio les fonctions de Maire par intérim, tous les chantiers cités plus haut furent terminés dans les temps impartis et c'est avec la satisfaction du travail accompli que Jean, au terme de son mandat, se retira de la vie municipale. Il n'en continuera pas moins à participer à toutes les manifestations organisées dans notre commune où sa seule présence était pour chacun de nous un amical réconfort.

**A**vec le départ de Jean, tous ceux qui ont eu le bonheur de l'approcher sont quelque part un peu orphelins. L'héritage vivant qu'il nous lègue nous est transmis pour combattre l'indifférence, conforter une réelle fraternité dans le profond respect des autres.

**J**ean, les habitants de Chanonat ne t'oublieront pas, ta personnalité, tons sens du devoir, resteront comme un exemple pour les générations futures.

Jean-Pierre Pezant



# ETAT CIVIL

---

## NAISSANCES

**CHAPAD Inaya**  
Chanonat, le 21 octobre 2014

**BENETON Jules**  
Chanonat, le 13 janvier 2015

**PEREON Elwen**  
Chanonat, le 21 janvier 2015

**VEYSSEYRE Grichka**  
Chanonat, le 08 Février 2015

## MARIAGES

**GONZALEZ Michel & VASSON  
Pierrette**  
Jussat, le 6 décembre 2014

## DECES

**FAURE Alain**  
Varenes, le 9 janvier 2015



# Infos

## MEDECIN

Dr Minb BAUD  
04 73 87 59 51

## INFIRMIERE

Séverine RENAULT  
06 13 11 17 84

## CLINIQUE LA CHATAIGNERAIE

08 26 88 63 88

## PHARMACIE LE GERGOVIAL

04 73 79 40 05

**SAPEURS POMPIERS : 18**

**SAMU : 15**

**POLICE SECOURS : 17**